

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen séance du 26 octobre 2020 à 20h en la Mairie de Rittershoffen

Présents : Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry et Rohrbacher Patrick *Adjoints*.
Diho Catherine, Printems Florine, Sattler Annick, Schmidt Christine, Andler Mathieu, Durst Jean-Jacques, Fischer Damien, Kern Marc, Klein Sébastien, Stoehr Cédric, Vonau Fabrice, Wohlhuter Olivier.

Excusés : /.

Présence de M. Luttmann Jean-Claude.

Secrétaire : Rohrbacher Patrick.

Le compte-rendu comporte : 3 pages.

La réunion démarre à 20h et se termine à 22h40.

En raison du couvre-feu (21h) instauré par le Gouvernement, les prochaines réunions se tiendront à 19h pour se terminer à 20h45.

Rajout du point 17 : prix du bois d'affouage. Le divers sera le 18ème point.

Pour permettre à M. Luttmann d'entendre les débats et de tout de même respecter le couvre-feu, les points 13, 14, et 18 divers : charte relative aux zones de non-traitement sont traités en priorité.

Ordre du jour :

13. Méthaniseur modification du PLUi, enquête publique

L'enquête publique concernait la modification du PLUi et non le méthaniseur. Le projet avait été présenté en réunion du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2018 et avait été adopté à l'unanimité sous réserve que le siège de la structure se trouve à Rittershoffen et que les frais de la modification du PLUi ne soient pas à la charge de la commune.

Cédric Stoehr, l'un des porteurs du projet, présente le dispositif pour informer l'ensemble des membres du nouveau Conseil Municipal. La question de l'augmentation du trafic est soulevée : elle sera de l'ordre de 2% et sera saisonnier.

14. Compte-rendu de la réunion de la commission circulation (voirie)

Une première réunion a eu lieu le 13 octobre 2020 pour évoquer les premières pistes en faveur de la sécurité des riverains. Les points principaux concernent les deux croisements au centre du village, la sortie de l'école, le centre du village (commerces) et la vitesse excessive des véhicules. Une réunion est proposée le 10 novembre 2020 où chaque riverain peut, après avoir pris rendez-vous pour une durée d'un ¼ d'heure, venir et faire des propositions. Celles-ci seront ensuite analysées et priorisées en fonction de leur efficacité et de leur coût.

18. Divers :

- Charte relative aux zones de non-traitement (ZNT) : une charte départementale est actuellement à l'étude pour respecter les ZNT (de 5 m pour les cultures dites basses). Cette charte pourra être signée entre les agriculteurs et la Commune si elle est ratifiée au niveau national, départemental. Un 1^{er} dispositif consisterait à mettre en place des jachères fleuries pour une indemnité de 2000 €/ha, sinon un couvert herbacé indemnisé à hauteur de 1000 €/ha. Il faudra mener une réflexion et trouver la solution adéquate pour tout le monde : les agriculteurs, les riverains et la Commune.

Départ de M. Luttmann à 20h55.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2020

Lecture du compte rendu par Hoffmann Thierry. **VOTE** à l'unanimité pour la validation.

2. Vente d'une parcelle de 2,45 ares en zone UBr à M. Christophe KERN

La parcelle a été arpentée et passe de 2,81 ares à 2,45 ares à vendre à M. Kern. Le prix fixé par la Commune est de 3 500 € l'are. Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur. Le bornage de 972 € a été réglé par la Commune.

VOTE à l'unanimité pour le tarif de 3500 € net vendeur.

3. Fixation des prix d'achat des terrains selon leur nature et destination

Après discussion et comparaison, des tarifs sont fixés pour l'achat de terrains selon leur nature et leur destination, afin de respecter une équité entre les différents acheteurs.

Terre agricole : verger ou pré : 120 € l'are.

Terre agricole : labourable : 150 € l'are.

Futur terrain à bâtir : 1 200 € l'are.

Terrain constructible non viabilisé : 3 500 € l'are.

Le prix des terrains de construction viabilisés au sein du lotissement reste à définir.

VOTE à l'unanimité en faveur de ces tarifs.

4. Extension du lotissement et viabilisation de la parcelle 30

M. Jacky du bureau d'étude a fait une proposition pour déterminer 6 terrains sur la tranche 4 auxquels pourrait se rajouter la parcelle 13 en face, située entre la famille Mastio et la famille Wahl. Il a fait une proposition du même type sur la tranche 1 pour 6 terrains auxquels se rajouteraient les terrains en face entre les familles Hoffmann-Treiber et la famille Wagner. La décision sera prise ultérieurement.

5. Choix du prestataire pour les divers contrôles des bâtiments communaux (électriques, foudre) des buts et du télescopique

Après comparaison de différents devis des sociétés Socotec, Apave, BCM foudre et Bureau Véritas, ce dernier est le moins-disant pour un montant de 1 812 € TTC/an qui se déclinent en 1 596 € TTC budget communal et 216 € budget chaufferie (télescopique).

VOTE à l'unanimité.

6. Remplacement des 5 portes des garages dans la cour d'école

Après présentation de différents devis des sociétés CJL Fermetures de Hunspach, Trendel de Haguenau et Bativitre de Kesseldorf, ce dernier est le moins-disant pour un tarif négocié de 4700 € TTC.

VOTE à l'unanimité.

7. Nouveau contrat photocopieurs : mairie et école

La qualité des copies étant médiocre et l'appareil ne permettant pas de scanner, il faut changer le photocopieur de l'école primaire. Un nouvel appareil Konica reconditionné sera mis en place pour 144 €. Les deux contrats redémarrent pour une durée de contrat de 63 mois.

VOTE à l'unanimité.

8. Sollicitation de M. DEMANT Vincent pour une baisse de 20% du loyer de chasse de 2021

La demande est motivée par la non possibilité de chasser pendant le confinement et l'abattage d'arbres ayant fait fuir le gibier. Après vérification, la chasse était possible sur la partie plaine pendant le confinement, et les travaux forestiers ne sont que ponctuels.

VOTE à l'unanimité de ne pas adhérer à la requête de M. Demant.

9. Transfert de pouvoirs de police au Président de la COCOM

VOTE à l'unanimité.

10. Demande de la commune de Hatten d'un loyer pour leur maison forestière

Un nouveau garde forestier, Bach Lucas, est arrivé et occupera la maison forestière à partir du 1^{er} novembre 2020. Il perçoit 150 € de la part de l'ONF pour payer un loyer. La commune de Hatten lui en demandera 100 € et souhaiterait que les communes de Hatten et Rittershoffen constituent une espèce de loyer restant de 600 € soit 400 € pour Hatten et 200 € pour Rittershoffen.

VOTE à l'unanimité de ne pas adhérer à cette requête.

Cependant la commune de Rittershoffen participera, à nouveau, aux éventuels travaux à venir selon le prorata des surfaces de forêt de chaque commune (Rittershoffen 38%).

VOTE à l'unanimité.

11. Avenant à la convention de location hall de stockage bois de Rittershoffen / Betschdorf

Il a été rédigé par Mme Fleuret la DGS de Betschdorf qui l'a fait valider par le trésorier. Ainsi la commune de Betschdorf pourra nous régler sa participation à hauteur de 90% des années 2019 et 2020.

VOTE à l'unanimité.

12. Devenir club house et courts de tennis

Passion Bécane ne souhaite pas reprendre le Club House. Il peut être proposé à une autre association et sera mentionné comme tel dans le prochain Ritternouvelles.

Quant aux cours de tennis, ils pourraient être laissés ouverts et des équipements de Badminton, que la Commune possède déjà, pourraient être installés sur l'un des cours lors de la belle saison. A définir ultérieurement.

15. Choix de la date de la journée citoyenne

La date du 20 mars 2021 est retenue.

16. Isolation des tuyaux d'eau chaude des bâtiments publics

La société Eco Energy propose de faire les deux caves de la Mairie, la salle des fêtes, les deux églises, les écoles et les presbytères pour 1 €.

VOTE à l'unanimité.

17. Prix du bois d'affouage

Il est décidé de maintenir le prix du stère à 44 € ; c'est le même tarif que les communes de Hatten et de Betschdorf qui proposent le même avantage.

VOTE à l'unanimité.

18. Divers

- le repas des aînés n'aura pas lieu. Il est proposé de le remplacer par un cadeau plus conséquent que les années antérieures, par exemple un arrangement réalisé par Myl'Fleurs. Le Conseil Municipal préfère opter pour quelque chose de plus commun, comme une bouteille de vin de Clebourg et des chocolats de « L'ami Ronan ».

- 11 novembre : en raison de la crise sanitaire, la commémoration ne pourra excéder 6 personnes soit le Maire, les deux adjoints, le chef de la musique, un musicien et un militaire du 54^{ème} régiment.

- Convention avec la SPA de Haguenau : elle sera poursuivie pour un tarif de 323 € annuels, pour assurer d'éventuels problèmes de chiens errants ou agressifs.

- Remobio 1 : les travaux ont débuté.

- Remobio 2 : l'appel d'offres est lancé.

- Mots du Maire : chiens sur la voie publique, réunion publique voirie, 11 novembre : des informations ont été rédigées et accrochées dans les lieux d'affichage.